

Evaluation externe du projet expérimental de canal éducatif numérique francophone

Rapport de synthèse

Juillet 2003



L'évaluation a été pilotée par l'Agence intergouvernementale de la Francophonie

- Direction de la programmation et de l'évaluation
- Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle
- Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF)

Etude réalisée par les bureaux d'études

- AFRIQUE INITIATIVES (France)
- ATEMA Conseil (France)
- SAFIM (Mali)

Experts intervenants

- Pierre CARPENTIER - AFRIQUE Initiatives (pcarpentier@afrique-initiatives.com)
- Oumar MAÏGA, SAFIM (safim@afribone.net.ml)
- Philippe BERTRAND - ATEMA Conseil (bertrand@atema-conseil.com)
- Alphonse Raphaël NDIAYE - ENDA Tiers Monde, Sénégal
- Moussa KAKA - correspondant RFI au Niger et fondateur de la radio rurale Saraouina



SOMMAIRE

1. LE CADRE DE LA MISSION D’EVALUATION.....	5
1.1. Objectifs de l’évaluation.....	5
1.2. Méthode de travail	5
2. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET LE CONTEXTE DE SA MISE EN ŒUVRE.....	8
2.1. Les objectifs du programme.....	8
2.2. Les enjeux de l’éducation en Afrique, de la formation à distance et rôle de la Francophonie.....	9
2.3. L’environnement « concurrentiel » du CANAL EF.....	10
3. LE BILAN DE L’Experience CANAL EF.....	13
3.1. Les étapes de la programmation du CANAL EF.....	13
3.2. Les principes de fonctionnement du CANAL EF.....	14
3.3. Les moyens humains et financiers du programme	15
3.4. Les investissements matériels du CANAL EF.....	17
3.5. La Banque de Programmes Audionumériques	19
3.6. Les réseaux DIDAC et l’utilisation du CANAL EF.....	21
4. LES ENSEIGNEMENTS DE L’EXPERIENCE.....	22
4.1. Un positionnement ambigu.....	22
4.2. Un schéma de production de contenus inadapté.....	23
4.3. Le verrou de la distribution	23
4.4. Un projet expérimental conduit sans démarche expérimentale.....	24
4.5. Un projet insuffisamment documenté au démarrage.....	24
5. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS.....	26

ANNEXES

ANNEXE 1 : Plan d’action de la relance	31
ANNEXE 2 : Liste des sigles et abréviations.....	35
ANNEXE 3 : Termes de références pour l’étude d’évaluation externe	37
ANNEXE 4 : Liste des destinataires des récepteurs.....	45
ANNEXE 5 : Liste des personnes interrogées dans le cadre de l’étude	48





1. LE CADRE DE LA MISSION D'ÉVALUATION

1.1. Objectifs de l'évaluation

L'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) a lancé en janvier 2000 un programme expérimental de radio numérique appelé « Canal Educatif Francophone » (CANAL EF) à destination des populations francophones d'Afrique principalement. Prévu pour une durée de 4 ans dans sa phase expérimentale, le projet avait pour objectif principal de doter le monde francophone d'un nouvel **instrument d'appui à l'éducation et à la formation**.

Compte tenu des difficultés rencontrées par CANAL EF dans sa mise en œuvre et pour répondre à un certain nombre d'interrogations quant à son efficacité, il a été décidé de procéder à l'évaluation du programme¹.

Les objectifs de l'évaluation, tels que définis et validés lors de la réunion de lancement du 20 décembre 2002, étaient doubles :

- d'une part, dresser le bilan du programme et notamment évaluer les résultats intermédiaires de sa mise en œuvre ;
- d'autre part, accompagner l'Agence dans la définition d'un plan d'action stratégique pour Canal EF et, en particulier, définir les conditions de sa réorientation ou de son arrêt définitif.

Cette mission a été pilotée par la Direction de l'Évaluation et de la Programmation de l'Agence et confiée, pour sa mise en œuvre, à un consortium regroupant les compétences d'AFRIQUE INITIATIVES (France), d'ATEMA Conseil (France) et de SAFIM (Mali). Alphonse Raphaël NDIAYE (ENDA Tiers Monde, Sénégal) et Moussa KAKA (correspondant RFI au Niger et fondateur de la radio rurale Saraouina) ont également été associés à titre d'experts à ce travail.

1.2. Méthode de travail

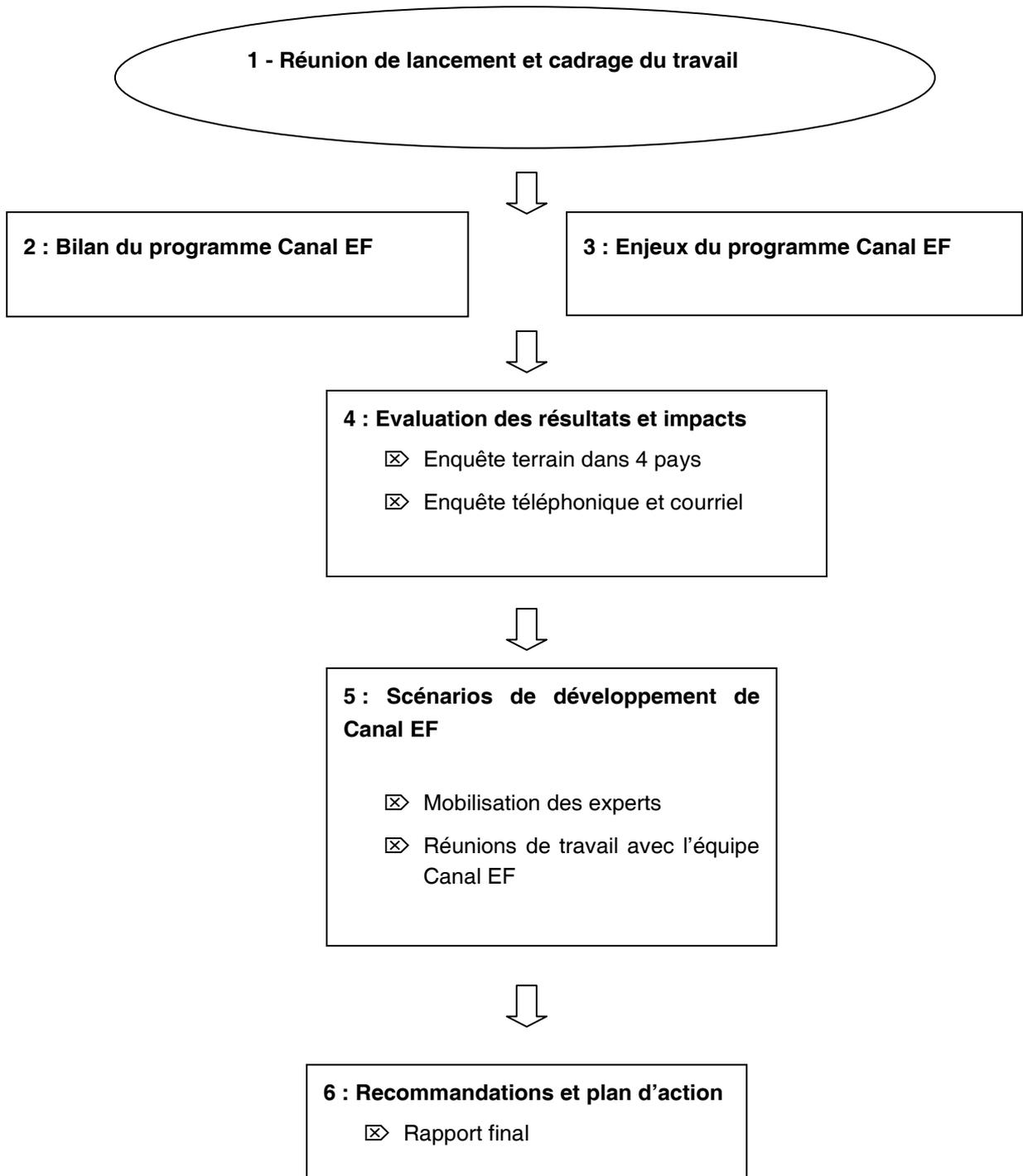
La mission s'est déroulée de décembre 2002 à Juin 2003. Le travail s'est décomposé en 6 grandes phases (voir figure ci-après). Trois grands principes ont guidé ce travail :

- disposer d'une base factuelle, objective, sur les actions réalisées dans le cadre du programme CANAL EF et utiliser ces résultats comme point de départ de l'analyse sur l'évaluation du dispositif ;
- partir des attentes et des besoins des cibles (relais radios et éducation) pour évaluer la pertinence du dispositif. Pour cela, l'analyse « terrain » a été préférée à l'envoi de questionnaires dont l'efficacité et l'exploitation sont souvent aléatoires ;
- s'inscrire dans une démarche d'accompagnement stratégique en mobilisant au maximum les différents acteurs partie prenante du programme, et notamment son nouveau responsable.

¹ à la demande du Conseil permanent de la Francophonie réuni en Conseil d'Administration de l'Agence le 11 Janvier 2002



Les étapes du travail d'évaluation



L'analyse terrain a concerné 4 pays :

- le **Burkina Faso**, pays dans lequel le grand nombre de partenaires impliqués a permis de disposer d'analyses et de points de vue complémentaires sur CANAL EF à l'échelle d'un pays (la radio nationale, l'Institut Pédagogique du Burkina, dont l'un des responsables a été nommé correspondant DIDAC, et le Réseau d'Information et de Formation sur le Développement qui a mis en place des clubs CANAL EF).
- Le **Togo**, pays dans lequel un réseau DIDAC a été mis en place et qui a entretenu des échanges réguliers avec l'Agence, ce qui constitue une exception. Par ailleurs un système de rediffusion en FM des émissions du CANAL EF - autre exception - a été installé à Lomé dont il convenait d'étudier l'impact.
- Enfin, le **Niger** et le **Sénégal** sont les pays dans lesquels sont basés les deux experts associés à cette étude et dans lesquels ils disposent de réseaux de contacts qui ont permis d'étudier la notoriété et l'intérêt de CANAL EF, tels qu'ils ont été perçus au-delà des partenaires directement associés.

Par ailleurs, une enquête courriel et téléphonique a été conduite auprès des correspondants DIDAC de CANAL EF dans 12 pays (Bénin, Cameroun, Cap vert, Comores, Djibouti, Gabon, Maroc, Ile Maurice, Mauritanie, République Démocratique du Congo, Sao Tome e Principe, Tunisie).

En complément, plusieurs entretiens ont été réalisés en interne à l'Agence, auprès de l'Administration Générale, des responsables du programme et de l'équipe CANAL EF. Des entretiens externes ont également été conduits auprès de WorldSpace France, du Service des Affaires Francophones au Ministère français des Affaires Etrangères et de consultants impliqués dans la définition et la mise en œuvre du programme.

Le travail a été suivi par un comité de pilotage interne à l'Agence. Dans la phase finale de la mission, plusieurs réunions de travail ont été organisées avec le nouveau responsable du programme à l'Agence (Monsieur Jean-René BOURREL) nommé à partir de septembre 2002.

Au total, une quarantaine de personnes a été interrogée dans le cadre de ce travail d'évaluation (voir en annexe 5 du présent rapport la liste complète des entretiens réalisés).



2. LES OBJECTIFS DU PROGRAMME ET LE CONTEXTE DE SA MISE EN ŒUVRE

2.1. Les objectifs du programme

L'objectif principal du CANAL EF, tel que défini en novembre 2000 lors du Comité de programme « Education et Formation » de l'Agence, est **la mise en place d'un système d'éducation et de formation par la radio à destination du monde francophone sur l'ensemble du continent africain** (y compris dans les pays de l'Océan Indien et du Proche Orient).

Ce programme, imaginé et porté dans sa phase de conception par l'ancien directeur du centre national d'éducation à distance de France (CNED), le recteur Bernard Loing, est né de la rencontre d'une opportunité technologique – le lancement d'AFRISTAR, premier satellite panafricain de diffusion audio numérique² – et d'une offre commerciale, à savoir la possibilité d'utiliser à des conditions préférentielles les canaux de diffusion du satellite dans le cadre d'un accord avec la Fondation WorldSpace pour des actions de formation et d'éducation.

Assez rapidement, le CANAL EF s'est imposé comme une action prioritaire pour la Francophonie. Il est tour à tour présenté comme : « une grande application de la Francophonie » (Novembre 2000), « la radio des radios » (Novembre 2001), « un système d'éducation, de formation et de sensibilisation par la radio pour le monde francophone », « un programme prioritaire pour l'AIF » (juin 2002).

Le programme est défini dans ses documents fondateurs comme un outil éducatif intégré aux systèmes d'enseignement du primaire et du secondaire. Dans le principe du Canal, les réseaux éducatifs nationaux identifient et formalisent les besoins en contenu éducatif, s'appuient sur des partenaires radio pour leur mise au point et, en bout de chaîne, récupèrent et utilisent ces émissions. Dans ce système, CANAL EF est présenté comme l'infrastructure au service des acteurs des réseaux éducatifs. L'utilisateur final des contenus est le maître ou l'élève, la radio n'étant que le fournisseur de contenus.

Dans le même temps cependant, le programme est également présenté comme un « support de sensibilisation aux populations du Sud sur des grands problèmes de société comme l'hygiène, la santé, la nutrition... » L'utilisateur final n'est alors plus l'élève ou le maître, mais le grand public.

Au-delà encore, le programme n'est plus seulement un outil au service des enseignants ou des élèves, mais il devient aussi une plate-forme d'échanges pour les radios du Sud avec, notamment, le développement d'une Banque de Programmes Audionumériques (BPA).

Cette diversité d'objectifs, de publics cibles et de positionnement du CANAL EF se retrouve dans la quasi totalité des documents de présentation du programme :

² http://www.worldspace.com/productsservices/programguides/afriстар_guide.html

- « (CANAL EF) ne peut être efficacement reconnu sans une affirmation de sa mission culturelle continentale et sans l'objectif de dépassement de l'auditoire scolarisé pour poursuivre son rôle d'éducation et de formation auprès de toutes les populations » (Rapport de faisabilité, 1998)
- « (CANAL EF) doit assurer le rayonnement sans exclusive de la langue française et des valeurs universelles de la francophonie » (Rapport de faisabilité, 1998)
- « le projet de radio numérique (...) s'inscrit dans plusieurs champs contigus : l'éducation et la formation, l'enseignement à distance, l'auto formation et la création de programmes pour les jeunes, le renforcement des moyens d'échange dans l'espace francophone par la mise en réseau, la mutualisation des ressources, l'appropriation des technologies numériques » (Rapport d'activité 2000-2001 AIF)
- « Destiné d'abord aux communautés éducatives, rurales et associatives, la radio doit s'ouvrir progressivement au grand public... » (Rapport d'activité 2000-2001 AIF)

Dès le démarrage, CANAL EF est présenté comme un projet expérimental et une évaluation externe est prévue en 2003, à l'issue de l'expérience.

2.2. Les enjeux de l'éducation en Afrique, de la formation à distance et rôle de la Francophonie

Si l'éducation constitue un enjeu majeur et une priorité sur tous les continents, cela vaut plus particulièrement pour l'Afrique en raison du retard accusé dans ce domaine par ce continent. Ainsi, les engagements pris par les pays africains et l'ensemble de la communauté internationale à Jomtien en Thaïlande en mars 1990, d'atteindre l'objectif de l'éducation pour tous en 2000, n'ont pas notablement amélioré la situation du continent et, à l'occasion de la rencontre qui s'est tenue à Dakar en avril 2000, l'échéance a été repoussée à 2015. Mais des moyens considérables doivent être mis en œuvre pour que cet objectif soit tenu.

En effet, la situation générale du continent en termes d'éducation est alarmante. Ainsi, près de 40% de la population adulte africaine sont aujourd'hui analphabètes ; en 2000 seuls 59 % des enfants d'Afrique sub-saharienne finissaient leur scolarité primaire (Rapport sur le Développement Humain, PNUD 2003) et on considère qu'en 2010, 75% de la population illettrée dans le monde se trouvera en Afrique.

Dans ce contexte, les experts des systèmes d'éducation et de formation dans le monde s'accordent, depuis plusieurs années, à considérer que l'avenir de ceux-ci est lié à leur « hybridation », c'est-à-dire à la complémentarité des systèmes « présentiel » et « à distance ».

En effet, un certain nombre de données ou de faits de conjoncture plaident en faveur de la mise en place effective de programmes et d'activités de formation à distance au sein des pays et communautés ayant le français en partage :

- La saturation des moyens « classiques » de scolarisation dans de nombreux pays francophones du Sud,

La nécessité de faire évoluer les contenus et cursus de formation par rapport à la demande sociale en formation face à l'évolution de l'emploi.



- La formation à distance, par la souplesse de ses dispositifs, offre la possibilité de créer des formations régionalisées, favorables à la collaboration d'institutions de formation, mais aussi à la mobilité des apprenants. Elle permet surtout de suivre des formations adaptées à des besoins spécifiques.
- Elle est de plus en plus intégrée aux plans et projets visant à la gestion « lourde » de flux d'élèves : cycles complets de formation, filières d'enseignement professionnalisés. Elle reste par ailleurs adaptée aux « demandes à la carte » (formations spécifiques complémentaires d'enseignements localement assurés) ;
- Elle contribue à conforter la francophonie (à l'intérieur de l'espace francophone, mais aussi dans les pays partiellement ou peu francophones) ;
- L'obligation de ne pas laisser l'éducation et la formation au seul jeu de la libre concurrence commerciale : c'est la montée en puissance de la formation à distance, abusivement confondue avec le « e-learning », qui a conduit les industriels (nord-américains principalement) des télécommunications à faire pression sur l'Organisation Mondiale du Commerce pour que l'éducation soit incluse au nombre des produits commerciaux libres de régulations d'Etat. Sans doute appartient-il à la Francophonie, forte des valeurs qui la constituent et la cimentent, de faire pièce dès à présent à la « marchandisation de l'éducation » (P.Quéau).

2.3. L'environnement « concurrentiel » du CANAL EF

Les radios scolaires, une fausse bonne idée ?

En Afrique francophone, depuis le début des années 90, de nombreuses expériences d'utilisation de la radio et de la télévision dans la formation à distance ont été réalisées.

Le choix de la radio en particulier, comme média pour la formation, était principalement motivé d'une part par sa relative facilité d'accès (disponibilité des récepteurs et large réseau de radios rurales) et, d'autre part, par l'appropriation a priori aisée par des populations baignées dans la culture orale.

Néanmoins, l'absence de support visuel d'illustration et de représentation des concepts enseignés (c'est uniquement l'oreille et l'écoute attentive qui sont mobilisées) impose pour une bonne compréhension, appropriation et construction des connaissances, que le contenu, la structure et le traitement des émissions soient adaptés et idéalement utilisés en complément de supports papier.

Or ces contraintes ont souvent été mal prises en compte et les expériences africaines de radios scolaires ont été globalement peu couronnées de succès (voir encadré ci-dessous).

Le cas de l'enseignement par la méthode CLAD (Clear Language And Design) au Sénégal

La méthode CLAD avait consisté à diffuser des cours par le canal de la radio à des heures fixes. Le cours s'adressait directement à l'élève, dans l'ensemble des classes concernées, le maître assurant un simple rôle d'assistant. Le système s'est révélé lourd à gérer, avec une interactivité réduite avec l'élève. La prépondérance donnée au message verbal, sans prolongement approprié à la pratique de l'écriture, a handicapé les élèves, incapables de découper la chaîne sonore et de la restituer par une bonne orthographe. Le système a été abandonné du fait de ses contre-performances.



L'opportunité offerte par WorldSpace pour « relancer » les expériences de radios scolaires.

C'est dans ce contexte de scepticisme sur la faisabilité et l'utilité de la radio pour la formation et l'enseignement que s'est présentée, l'opportunité offerte par WorldSpace, par l'intermédiaire de sa Fondation, de mettre à disposition des canaux de diffusion très bon marché pour développer des programmes de formation à destination des pays africains. Cette offre s'est traduite par le lancement de 3 projets :

- Canal Educatif Francophone
- African Learning Channel
- Projet de formation à distance en Ethiopie

African Learning Channel.

Ce projet, lancé en 1999, a été conçu comme un forum d'échange d'idées pour les Africains. Learning Channel diffuse des programmes produits par les pays du Sud et du Nord. Ce sont des programmes éducatifs de base et des informations sur un grand choix de sujets liés au développement, tels que la prévention du SIDA, la résolution des conflits, la survie des enfants et le développement des adolescents, le droit des femmes, le développement de la micro-entreprise, la santé et la nutrition, la sécurité alimentaire, l'environnement et l'éducation civique. L'objectif principal est donc la sensibilisation du grand public à des problèmes qui se posent avec acuité en Afrique (la prévention du SIDA occupe en fait plus de 80% de la grille de programmation). Finalement, contrairement à l'objectif initial « imposé » par Worldspace, ce projet n'a pas fait de la formation à distance une priorité mais s'est délibérément concentré sur la sensibilisation, à destination notamment des acteurs de terrain (ONG, acteurs de santé,...).

Projet de formation à distance en Ethiopie

Worldspace travaille en étroite collaboration avec l'EMA (Ethiopian Media Agency) pour élargir la couverture de la formation à distance diffusée par le système Worldspace afin de desservir toutes les écoles éthiopiennes. La première étape a consisté à accroître la couverture radio grâce au satellite AFRISTAR et à faire parvenir le matériel éducatif et d'information multimédia dans les salles de classe. La deuxième étape nécessite une formation en temps réel interactive. L'EMA est le centre de l'excellence en production de programmes radio et télé éducatifs en Ethiopie. Ces programmes sont diffusés depuis plus de 40 ans en 17 langues aux élèves des écoles secondaires, aux enseignants, aux adultes, aux participants à des programmes d'enseignement à distance et au grand public. Le système par satellite, rend possible l'élargissement des zones de couverture terrestre des programmes et des langues diffusées,. L'infrastructure supplémentaire est installée dans un « télé centre d'école ». Il s'agit d'un équipement doté de récepteurs et d'ordinateurs avec capacité d'enregistrement des programmes, ainsi que des équipements télécoms et audiovisuels classiques. Ces télé centres offrent les services suivants : encadrement de la formation et de l'enseignement à distance via le système par satellite WorldSpace; prévention de santé publique; alertes sur les catastrophes agricoles ; outils de communication pour la communauté des entreprises locales (téléphone, télécopieur, courrier électronique) ; divertissements (radio et télévision).



En conclusion ce projet de formation à distance en Ethiopie offre une solution technologique à travers ces télé centres, une solution pédagogique avec une production locale de contenus mais reste limitée à l'échelle d'un pays.

A la lumière de ces projets, il apparaît que le projet CANAL EF vient combler un manque. Il offre pour la première fois un programme large et structurant de formation à distance qui s'étend à toute l'Afrique francophone, en s'appuyant sur les nouvelles technologies.



3. LE BILAN DE L'EXPERIENCE CANAL EF

3.1. Les étapes de la programmation du CANAL EF

Les premières réflexions sur CANAL EF datent de 1996 et son lancement opérationnel a eu lieu en septembre 2000 (voir encadré ci-dessous).

Entre septembre 2000 et octobre 2002, CANAL EF a diffusé 7 jours sur 7, 18 heures par jour (sauf au mois d'août)³.

En octobre 2002, le programme a fait l'objet d'une réorientation fonctionnelle avec transfert de la gestion du programme de la Direction de l'Education de l'Education de la Formation Professionnelle et Technique (DEFTP) où il se trouvait hébergé depuis son lancement, à l'Institut Francophone des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Formation (INTIF). Cette réorientation a eu notamment pour conséquence de recentrer le CANAL sur la formation à distance, ce qui a conduit logiquement à le confier au nouveau responsable de ce secteur à l'Agence. Mentionnons enfin que le Comité de Pilotage du programme initié fin 98 a disparu au moment du lancement du CANAL.

Les étapes de déploiement de CANAL EF

• 1996	Première prise de contact entre la société Worldspace (WS) et l'Agence
• Nov. 1998	Création du groupe de réflexion à l'Agence pour étudier la proposition WS
• 1998	Lancement du satellite numérique WS Afristar
• Déc. 1998	Début de mise en place du Comité de Pilotage (mobilisation large d'experts externes : CSA, Univ. de Bordeaux, radio France Internationale, RTBF, ...)
• Janv./Sep.1999	Étude de faisabilité technique Campagne d'information et de sensibilisation auprès des ministères de l'éducation
• Sept. 1999	Projet accepté par les Instances de la Francophonie
• Déc.99/Mai 2001	Mise en place réseaux éducatifs DIDAC
• Mars2000	Signature avec WS
• 20 mars 2000	1ere diffusion de Canal EF (test)
• 18 sept. 2000	Studio opérationnel
• Octobre 2002	Réorientation fonctionnelle du programme

³ Conformément au contrat liant l'Agence à Worldspace



3.2. Les principes de fonctionnement du CANAL EF

CANAL EF mobilise trois principaux partenaires :

- la société WorldSpace (WS) propriétaire du satellite de radio numérique AFRISTAR. Ce satellite géostationnaire est centré sur l'Afrique. Ses trois faisceaux permettent d'émettre sur l'ensemble du continent. Au niveau de la réception, WS met à disposition de ses clients des récepteurs de radio numérique. Le prix de ces récepteurs numériques, bien qu'il ait significativement diminué depuis leur mise sur le marché, reste cependant important : il est passé d'environ 230 US dollars en 2000 à 150 USD en 2002. Dans les accords conclus avec WS en mars 2000, CANAL EF doit émettre 7 jours sur 7 et 18 heures par jour. Par ailleurs, CANAL EF s'est engagé dans le cadre de cet accord à acquérir et distribuer 500 récepteurs ;
- le Réseau des correspondants DIDAC, constitué d'enseignants, formateurs et chefs d'établissement à qui sont confiés les récepteurs audionumériques. Un correspondant « pays » est nommé par le Ministère de l'Éducation Nationale ; il coordonne les activités de terrain du réseau DIDAC. Les réseaux nationaux ont la responsabilité de définir les besoins en contenu audio et des modalités de diffusion des émissions. Les pays cibles sont d'abord les pays francophones de la zone desservie par le satellite AFRISTAR ;
- les radios partenaires, qui incluent principalement des radios nationales des pays du Sud, des radios rurales et locales et des radios nationales du Nord (Radio Canada, Radio France, Radio France Internationale, Radio Canada Internationale, Radio Suisse Romande, Radio Nations Unies). Les radios partenaires sont les principales sources de contenus et les re-diffuseurs des émissions du Canal. A cet égard, elles se sont également vues confier des récepteurs.

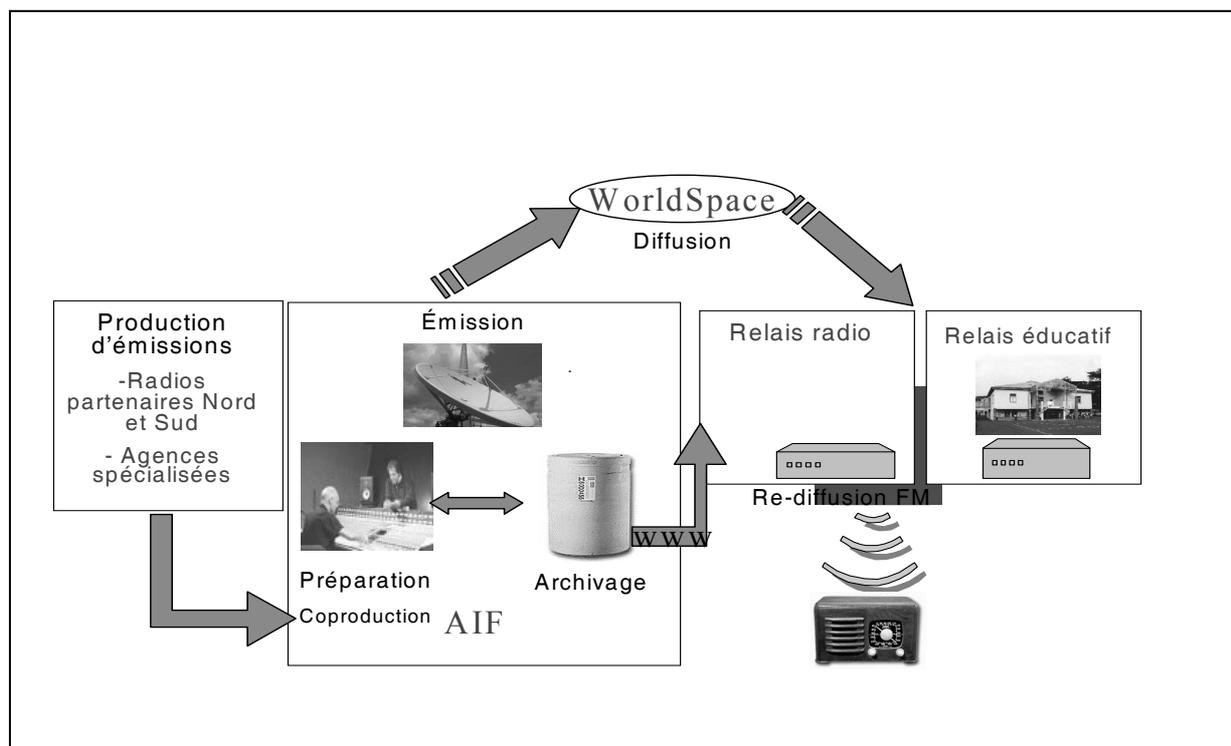
Dans le principe du CANAL EF (voir figure ci-après), les programmes sont élaborés principalement à partir des ressources déjà existantes, voire à partir de productions originales. Ces programmes sont ensuite « remontés » vers le studio où ils sont numérisés et diffusés par l'équipe du Canal.

Les documents sonores sont par ailleurs archivés dans une banque de programme audionumérique (BPA). Il est prévu, à terme, que cette banque de programmes soit accessible via Internet notamment.

Dans son principe, le programme a plutôt été conçu dans une logique d'écoute en différé (rediffusion par radios partenaires et écoute collective DIDAC). La logique d'écoute directe n'a été évoquée par les concepteurs que pour l'écoute en classe.



Schéma théorique de fonctionnement de CANAL EF



3.3. Les moyens humains et financiers du programme

Comme le montre le tableau ci-dessous, sur l'année 2001, les moyens humains du programme ont été de 6,4 personnes équivalent temps plein (en incluant le personnel de l'Agence et le personnel sur contrat). A partir de 2002, l'équipe se réduit, notamment avec le départ de la documentaliste et le recentrage du programme sur la formation à distance.

Par ailleurs, la structure des ressources humaines du CANAL EF est très orientée « radio » : 1 chef d'antenne, 1 animateur, 1 réalisateur, 1 documentaliste et 1 assistant réalisateur.

		1999	2000	2001	2002
Personnel Agence	Directeur du programme	0,2	0,2	0,2	0,2
	Gestionnaire	1	1	1	1
	Assist. Gestion	0	0,2	0,2	0,2
	Assistante	0	0,5	0,5	0,5
	Conseil	0,3	0	0	0
Personnel dédié Canal EF	Chef Antenne	0,3	0,5	0,5	0,2
	Animateur	0	0,9	1	1
	Documentaliste	0	0,9	1	0,2
	Réalisateur	0	0,9	1	1
	Assistant réalisateur	0	0,1	1	1
Total (en millions d'euros)		0,8	4,3	6,4	5,1

Cette structure reflète l'activité de l'équipe du CANAL EF : numériser les émissions reçues, créer les fiches, préparer le montage et réaliser la post-production, insérer les émissions dans la ligne de programme, archiver et diffuser.

Dans ce schéma, la compétence « éducation » n'apparaît pas clairement. Les activités d'animation (assistance à la mise en place des réseaux, formalisation des processus de travail, coordination DIDAC et radios, etc.) apparaissent marginalisées.

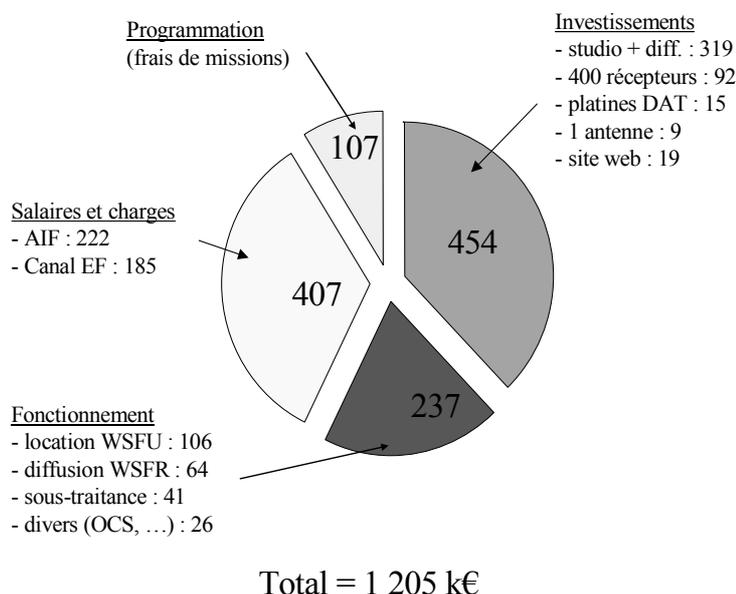
Depuis 1999 – date d'élaboration conceptuelle du projet – jusqu'au 29 novembre 2002, – date de démarrage de l'évaluation du programme – l'Agence a investi environ 1,4 millions d'Euros dans l'opération (en excluant les dépenses liées aux salaires du personnel de l'Agence et aux coûts d'infrastructure comme la mise à disposition des locaux AGENCE, les travaux de mise en conformité des locaux, LS France Télécom, etc.). Si l'on intègre l'ensemble des postes, l'investissement sur cette période est plus certainement de l'ordre de 1,8 à 2 millions d'Euros. Le programme a été financé exclusivement par l'Agence à la fois sur crédits liés et crédits déliés (dont 217 000 euros de fonds liés français en 1999 et en 2000 et 20 000 euros de fonds liés de la Communauté française de Belgique en 2002).

Les dépenses sont principalement concentrées sur le biennium 2000-2001 (période des investissements lourds). Sur cette période, les dépenses de CANAL EF sont de 1,2 millions d'euros, si l'on inclut les salaires et charges des personnels de l'Agence.

L'analyse de ces dépenses indique que (voir figure ci-après) :

- plus du tiers des ressources financières a été consacré aux investissements matériels: studio, équipements de numérisation, récepteurs, etc ;
- les salaires et charges sont également de l'ordre du tiers des dépenses ;
- le fonctionnement du Canal a consommé près du cinquième des dépenses : abonnement WS, maintenance des équipements informatiques, envois postaux, etc ;
- la programmation et le suivi du programme ont contribué à moins de un dixième de l'enveloppe globale.

Dépenses du CANAL EF (2000-2001)



3.4. Les investissements matériels du CANAL EF

A/ Le studio

Le studio d'enregistrement et de numérisation est opérationnel depuis septembre 2000. Il est installé dans les locaux de l'Agence à Paris.

En dépit d'un environnement mal adapté et de conditions de travail difficiles pour les techniciens – exiguïté des locaux et absence de fenêtre, pas de sécurité électrique, non-retour du signal sonore, etc. – Il assure la diffusion sans beaucoup de rupture. Il dispose des équipements nécessaires pour réaliser ses missions de numérisation et de diffusion (cf page précédente) mais également pour produire des émissions de niveau professionnel.

Il est intéressant de noter que si la sélection et l'acquisition des équipements de numérisation et d'archivage semblent avoir été bien gérées (adaptation par le fournisseur des équipements aux besoins définis, suivi et mises à jour), en revanche, l'acquisition d'un studio d'enregistrement apparaît somptuaire, étant donné que la production propre devait être marginale.

B/ Les récepteurs

Sur les 500 récepteurs acquis, 257 seulement auraient été distribués (source : rapports internes de l'Agence), dont seulement 171 font l'objet de bons de livraison permettant de connaître leur destination.

Ces 171 récepteurs semblent en général bien répartis dans les pays cibles (voir tableau ci-dessous et liste complète en annexe).

Localisation des récepteurs distribués

Pays	Nombre de récepteurs	Pays	Nombre de récepteurs
Bénin	31	Madagascar	3
Burkina Faso	5	Maroc	1
Burundi	21	Mauritanie	12
Cameroun	3	Niger	23
Cap-Vert	1	RDC	3
RCI	1	Sénégal	3
Djibouti	21	Sao Tome Principe	1
France	4	Togo	19
Guinée Bissau	17	Tunisie	1
Guinée équatoriale	1		

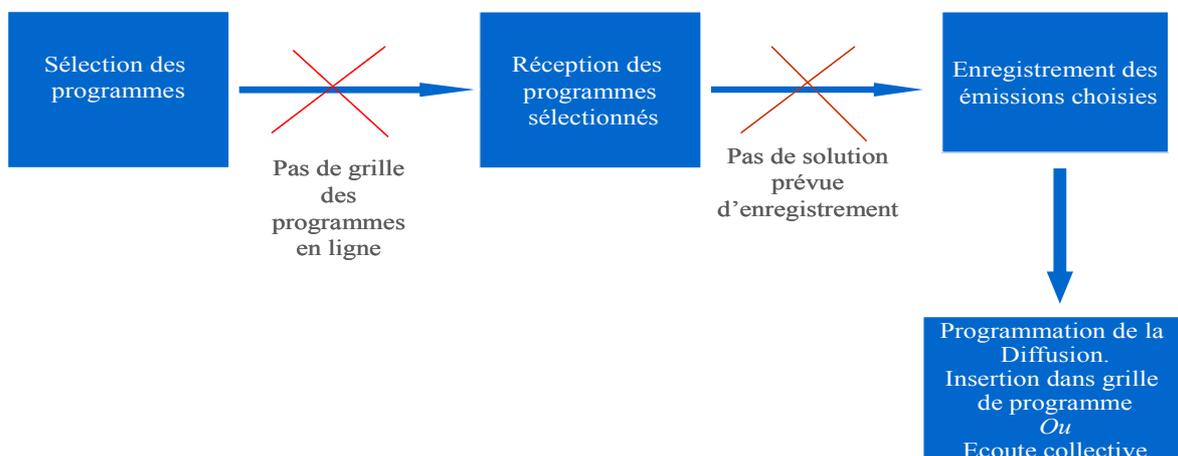
TOTAL	171
--------------	------------

D'une manière générale, l'utilisation en écoute des récepteurs ne semble pas avoir constitué un frein à leur utilisation. En revanche, **la plupart des utilisateurs regrettent l'absence de solution d'enregistrement**. Globalement, **les récepteurs ont donc bien été distribués, mais l'enquête réalisée auprès du réseau DIDAC fait apparaître un très faible niveau d'utilisation**

C/ Le site internet (<http://canalef.francophonie.org/index.cfm>)

Prévu initialement pour servir à la fois de site d'informations sur le CANAL EF et de lien avec les partenaires du Sud, notamment par la mise en ligne de la grille de programme hebdomadaire (afin de faciliter la programmation des écoutes), les fonctions du site ont en fait été peu développées et **en particulier la grille de programmes n'est pas accessible** (pas mise à jour). La grille « standard » est disponible en ligne et a évolué à plusieurs reprises, notamment avec un recentrage clair sur les thèmes éducatifs depuis 2003.

Or l'accès à la grille des programmes constitue un point clé du processus, tel qu'il était prévu, d'utilisation du CANAL EF par les partenaires du Sud :



En l'absence d'une part, d'accès à la grille des programmes permettant de sélectionner les émissions et d'autre part, de solution d'enregistrement pour pouvoir sauvegarder les émissions sélectionnées et les utiliser en support de formation, **le dispositif de CANAL EF, prévu pour fonctionner de façon asynchrone, s'avère peu sinon pas opérationnel.**

D/ Les autres investissements (mâts FM)

Afin de pallier, en partie, l'impossibilité d'utiliser le CANAL EF en mode asynchrone, les responsables du programme ont choisi de s'orienter, sans changer l'objectif ni le contenu, vers une **diffusion en direct** du signal, grâce à une antenne de re-diffusion en FM.

Ainsi une première antenne a été acquise et installée à Lomé au Togo en 2001. Une autre a été acquise en 2002, prévue pour être installée à Kinshasa, mais restée stockée chez le transitaire, à la date de clôture de cette évaluation.

Si l'on comprend bien la motivation initiale de cet investissement (essayer de remédier à la « non opérationnalité » du système) il est clair en revanche, que les conséquences de la solution choisie sur le fonctionnement global de CANAL EF (qui devient alors une véritable radio d'écoute en direct) n'ont pas été prises en compte. **Au contraire même, cet investissement a contribué à la confusion sur le positionnement du Canal EF.**

3.5. La Banque de Programmes Audionumériques

Le système mis en place a permis de rassembler 775 émissions sur la période 2000-2002. Dans la pratique, l'appel à produits s'est fait de manière informelle et sans cahier des charges précis de la demande. Il n'y a pas eu non plus d'évaluation qualitative ex post des envois. Ainsi trouve-t-on indifféremment dans la BPA des émissions sur « les actions de sensibilisation pour la scolarisation des filles », « l'histoire de la grève en France », « la Musique congolaise » ou « un portrait de Serge Gainsbourg ».

L'ensemble des documents sonores reçus étant numérisé et référencé, la BPA est théoriquement aujourd'hui facilement accessible. Dans les faits, le départ de la documentaliste en 2002 a eu des effets sur la qualité de l'archivage et certaines émissions semblent difficiles à retrouver. L'équipe technique évalue à environ 10% la part des émissions « égarées ».

Enfin, il n'y a pas eu non plus de retour d'information vers les radios, suite à leurs envois, ce qui bien sûr, a contribué à les démobiliser.

Du point de vue des radios partenaires, les principales critiques du programme concernent :

- l'absence de cahier des charges leur permettant de savoir « quoi » envoyer ! ;
- l'inadéquation technique du système pour la reprise d'émissions (très concrètement et hormis un cas, aucune radio interrogée n'a utilisé le récepteur) ;
- l'absence de contractualisation pour la fourniture d'émissions ; cette logique de fournisseurs n'apparaissant pas tenable dans la durée, sans contrepartie financière.

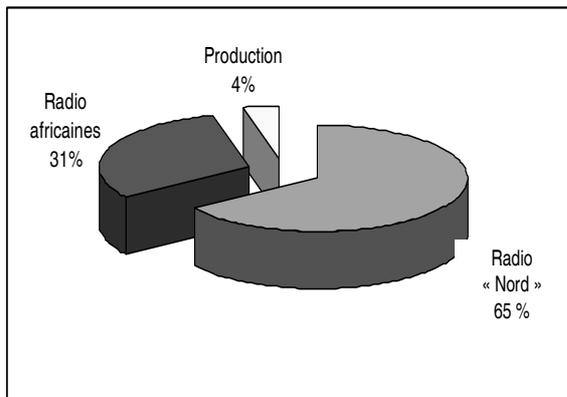


Pratiquement toutes les émissions transmises ont été insérées à un moment ou à un autre dans la grille de programme : « face au tarissement de la source nous pouvons de moins en moins être sélectifs ».

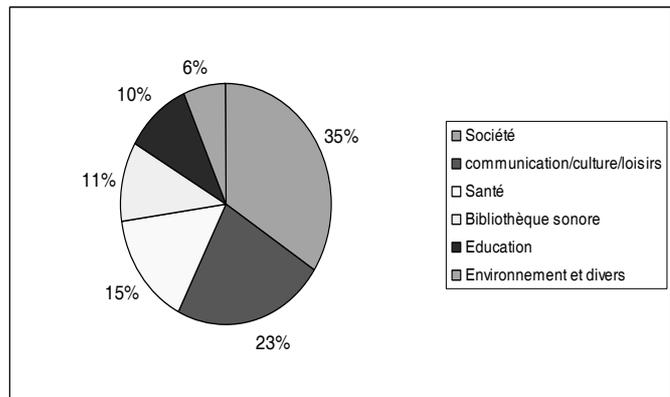
Toutefois, la banque de programmes n'a jamais été mise en ligne.

L'analyse du fonds (voir figure ci-dessous) montre que moins d'un tiers des programmes est issu des radios partenaires du Sud (CIRTEF, Radio Burkina, Radio Tunisie, Radio Cameroun..), et que seuls 10% des émissions ont un contenu véritablement éducatif. Par ailleurs, il est difficile de trouver une cohérence pédagogique à l'ensemble des programmes éducatifs.

Origine des émissions



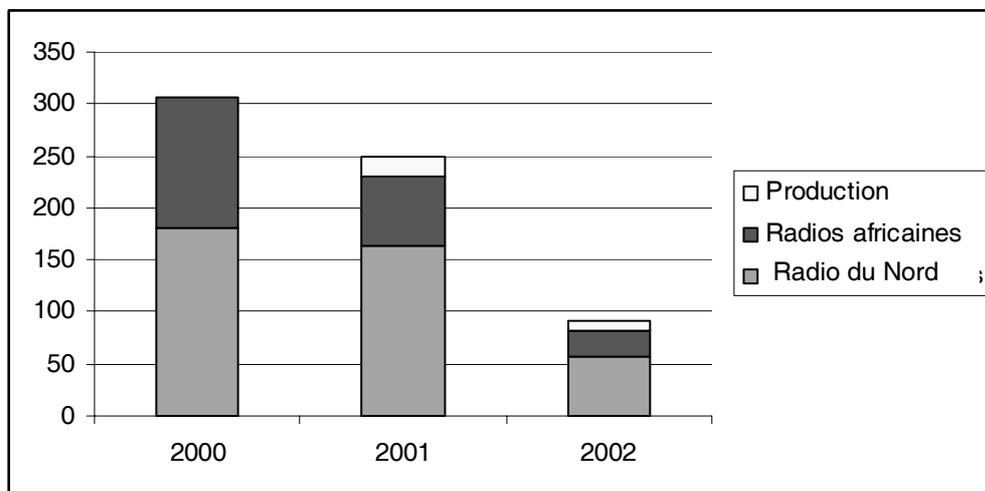
Typologie des émissions



Total : 775 émissions (source : base CANAL EF)

Il apparaît par ailleurs que la dynamique de constitution du fonds s'est très rapidement enclenchée. Ainsi, près de 40% des émissions ont été récupérées la première année. Malheureusement, cette dynamique n'a pas duré et l'on constate un tarissement de la « source » dès la seconde année, notamment de la part des partenaires africains (voir figure ci-dessous). Faute de directives et de retours sur les envois, les radios du Sud n'alimentent plus en contenu et le système n'est plus opérationnel aujourd'hui.

Evolution de l'approvisionnement de la BPA



Même si au départ CANAL EF n'a pas revendiqué d'activité de production, le responsable du programme a dû pallier la défaillance de l'approvisionnement. Progressivement, on constate donc une évolution vers de la production de contenu (une quinzaine d'émissions produites en interne depuis 2001) et de la production commanditée (30 émissions TAM TAM).

3.6. Les réseaux DIDAC et l'utilisation du CANAL EF

Le bon usage pédagogique des programmes de CANAL EF, l'ajustement de ceux-ci aux besoins plus spécifiques du secteur éducatif, ainsi que la mise en place de nouvelles ressources sonores en provenance notamment des radios scolaires et communautaires, a requis une mobilisation des acteurs du terrain. Des correspondants par pays (enseignants, formateurs ou chefs d'établissement) ont été nommés, à la demande de l'Agence, par les Ministères de l'Education Nationale pour coordonner les activités de terrain et constituer des réseaux nationaux DIDAC.

Dans les faits, sur les 30 pays théoriquement couverts par le Canal EF, 21 correspondants DIDAC⁴ ont été nommés mais peu de réseaux nationaux ont été constitués : sur 10 pays étudiés, 4 réseaux ont été mis en place de manière opérationnelle (Togo, Burkina Faso, Bénin, Congo RDC) et 2 sont restés embryonnaires (Sao Tome e Principe et Djibouti). Pour 11 autres, le correspondant n'est plus en poste et non remplacé. Dans les 4 pays les plus engagés, le fonctionnement et les activités des réseaux ont été très variables : ils ont procédé à des écoutes collectives pour définir des thèmes de réflexion (Bénin et Burkina) ou préparé des émissions (Togo). Néanmoins, même lorsqu'une réelle dynamique a été enclenchée, les réseaux DIDAC sont actuellement au point mort dans tous les pays.

Les correspondants DIDAC interrogés s'accordent à dire que cette situation est due au manque d'encadrement au démarrage, de directive claire (pas de « cahier des charges » définissant leur rôle et leur mission) de suivi, de formation et de soutien logistique.

Au-delà des réseaux DIDAC, la notoriété du CANAL est également assez faible y compris auprès des personnes clés du secteur de l'Education. Ainsi, un sondage mené au Sénégal auprès des directions de l'enseignement primaire et secondaire a révélé que le CANAL EF y était inconnu.

Globalement, il apparaît que le CANAL EF a été peu écouté. Ainsi, sur les 10 correspondants DIDAC interrogés, si tous déclarent avoir écouté au moins une fois le CANAL, plus aucun ne l'écoute à cette date. Sur la qualité des contenus le commentaire général est qu'ils ne « sont pas adaptés à l'utilisation dans un cadre de formation ». De la même façon, les radios partenaires du Sud n'ont pas re-diffusé les émissions du CANAL. A l'exception d'une radio, Radio Ganynaako au Sénégal, au prix d'un montage technique assez complexe pour l'enregistrement

Finalement, les conditions de diffusion et d'utilisation du CANAL EF sont très critiquées et globalement considérées comme un échec par la grande majorité des partenaires et des

Bénin, Burkina, Cameroun, Cap vert, Congo Brazzaville, Comores, Djibouti, Gabon, Guinée, Maroc, Ile Maurice, Madagascar, Mauritanie, Niger, RDC, Sao Tome e Principe, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie.



publics cibles. Ainsi, sur les personnes interrogées, la moitié qualifie le bilan « d'échec total » et l'autre moitié « d'échec partiel ».

Les critiques sur la gestion du programme sont nombreuses mais la raison principale de l'échec du programme, vue par les utilisateurs, est **le manque de cadrage et d'accompagnement de l'Agence dans la mise en œuvre du programme**⁵.

4. LES ENSEIGNEMENTS DE L'EXPERIENCE

Malgré un bon départ et une dynamique très positive, tant du point de vue de l'approvisionnement en contenus que de celui de la structuration des réseaux, le projet s'est rapidement essouffé : DIDAC ne fonctionne plus et les radios partenaires se désengagent.

L'infrastructure technique du CANAL, bien que performante, n'a jamais été vraiment totalement opérationnelle : la BPA n'est toujours pas mise en ligne, le site Internet n'est que partiellement développé et peu mis à jour, les récepteurs n'offrent pas de réponse simple pour l'enregistrement.

Pour la plupart des acteurs rencontrés, **CANAL EF n'a pas rempli ses objectifs**. Plusieurs raisons permettent d'expliquer ce constat d'échec.

4.1. Un positionnement ambigu

Malgré son caractère expérimental, nous pensons que le projet a souffert **d'un positionnement trop large et ambigu**, qui n'a pas facilité la mise en œuvre opérationnelle et la communication sur le Canal.

En cherchant à toucher plusieurs cibles (les acteurs de l'éducation, le grand public, les partenaires radio) CANAL EF a brouillé le message et s'est écarté de sa mission éducative de départ. Les attentes des radios ne sont pas les mêmes que celles des acteurs de l'enseignement : les radios du Sud sont intéressées à disposer de moyens d'archivage, de mutualisation de contenus, etc. Les acteurs de l'enseignement, de leur côté, souhaitent accéder à des contenus pédagogiques de qualité.

Au-delà, l'environnement « concurrentiel » et la stratégie de développement ne sont pas les mêmes selon que l'on s'inscrit dans une logique de radio – qui plus est grand public – ou de programme éducatif. Dans la logique « radio », le paysage est lourdement concurrentiel : coexistence de radios internationales, de réseaux nationaux et de multiples radios FM, qui se partagent les marchés du divertissement et de la communication de proximité. Dans un tel contexte, la stratégie de développement doit certainement reposer sur un solide réseau

⁵ Phrases entendues lors des enquêtes : « *on ne nous appelle que lorsque l'on a quelque chose à nous demander* » ; « *Le seul document que j'ai reçu concernant le réseau DIDAC est mon avis de nomination en tant que responsable* » ; « *Je me suis fais une mauvaise réputation auprès des 10 directeurs d'établissements à qui j'avais prévu de mettre à disposition les récepteurs qui m'avaient été promis...je les attends toujours* » ...

de réémetteurs. Dans le cas d'un programme éducatif (relayé par la radio), la cible visée est confidentielle en volume et les moyens d'accès à cette cible doivent être adaptés.

Finalement, ce positionnement ambigu s'est traduit par plusieurs contradictions dans le fonctionnement du projet :

- « CANAL EF est un programme éducatif, mais n'a pas de projet pédagogique » ;
- « CANAL EF n'est pas une radio, mais dispose d'une grille de programme et d'une structure radio » ;
- « CANAL EF a une vocation de diffusion large (au moins sur le moyen terme), mais l'accès est limité ».

4.2. Un schéma de production de contenus inadapté

La production de contenus de qualité a été identifiée dès le départ comme un facteur de succès du programme : « le contenu devra toujours être plus riche que la technologie mise en œuvre ». Ce point est d'autant plus important que la grande majorité des expériences antérieures de radio éducative a échoué en raison notamment de l'absence de contenus éducatifs adaptés et de qualité.

Dans le cadre de CANAL EF, le système a reposé sur l'hypothèse que les réseaux DIDAC et les radios réussiraient à travailler ensemble pour définir et produire du contenu. Il a également reposé, de façon plus implicite, sur l'idée que les contenus radio pourraient être valorisés dans un objectif d'éducation.

Dans la pratique, et faute de compétences dans le domaine de l'édition de fonds audio, les réseaux DIDAC n'ont pas été en mesure de formaliser leurs besoins. De leur côté, et faute de cahier des charges précis, les radios partenaires ont alimenté la BPA avec ce qu'elles avaient « dans leur tiroirs ».

On constate toutefois une grande diversité des attentes en matière d'éducation à l'échelle du continent. Il n'est donc pas certain que l'absence de projet pédagogique au niveau du Canal ait constitué un handicap majeur en matière de production. On constate, plus exactement, que le manque d'accompagnement et de cadrage n'a pas aidé les acteurs du terrain à définir leurs attentes et/ou à produire leur contenu.

4.3. Le verrou de la distribution

CANAL EF a plutôt été conçu pour une écoute en différé. Dans la pratique, le système ne permet cependant pas de travailler dans ces conditions de façon satisfaisante :

- pas d'accès à des grilles de programmes permettant aux utilisateurs de programmer leurs heures d'écoute ;
- pas de solution simple d'enregistrement permettant d'utiliser les programmes hors écoute en direct ou de les réutiliser⁶ ;
- pas d'accès à la banque des programmes ni de possibilité de téléchargement

⁶ des terminaux intégrant un système d'enregistrement sont maintenant proposés par Worldspace



Faute de disposer d'un système capable d'assurer une diffusion en différé (et aussi pour élargir l'audience et asseoir une position de « radio »), CANAL EF s'est engagé dans l'installation de relais pour une écoute directe en FM. Cette correction de trajectoire, qui s'explique dans ce contexte, constitue cependant de notre point de vue une dérive par rapport aux objectifs initiaux du programme.

4.4. Un projet expérimental conduit sans démarche expérimentale

Il est indéniable que CANAL EF comportait un niveau de risque important. Les concepteurs du projet ont donc choisi d'inscrire le programme dans une logique expérimentale.

Toutefois, nous ne retrouvons pas dans la mise en œuvre du programme cette volonté d'expérimenter et de tester. Au contraire !

Dès le départ, CANAL EF apparaît très ambitieux :

- une occupation très large du réseau (18h / jour, 7 jours / 7). Dans la pratique, il est apparu difficile d'occuper toute la grille sur la base des modalités de production des contenus retenus ;
- une couverture géographique importante (30 pays cibles). Autant de réseaux à initier et à structurer, de partenaires à mobiliser, etc... Dans la pratique, CANAL EF n'a pas été en mesure d'accompagner les acteurs du terrain. Il aurait été sans doute préférable de démarrer sur un groupe plus restreint de pays et de travailler de façon plus étroite avec les acteurs en place de façon à construire et valider la méthode.

Par ailleurs, dans une logique d'expérimentation, il aurait été judicieux de disposer d'indicateurs de performance afin de permettre le suivi et la réorientation des actions.

Au total, la gestion du projet apparaît approximative, ce qui explique au moins en partie l'insatisfaction des acteurs du terrain et leur sentiment « de manque de sérieux » dans la préparation et le suivi du programme.

Sans remettre en question la qualité ou le niveau d'engagement des uns ou des autres, il est clair que CANAL EF a souffert d'un manque de rigueur et de professionnalisme au plan de la gestion.

4.5. Un projet insuffisamment documenté au démarrage

Classiquement, les étapes de la programmation incluent : la formalisation du concept, le positionnement stratégique, la définition des objectifs et l'élaboration du plan d'action (voir figure ci-après).

La décision d'engagement ou de rejet du programme intervient en aval de ce processus.

Le comité directeur propose le concept et mandate un comité de pilotage ou d'experts pour étudier la faisabilité du projet. C'est ce qui a été fait dans le cas du CANAL EF.

Toutefois, et malgré le caractère expérimental du projet, la décision d'engagement est intervenue très tôt dans le processus de la programmation. CANAL EF a démarré :

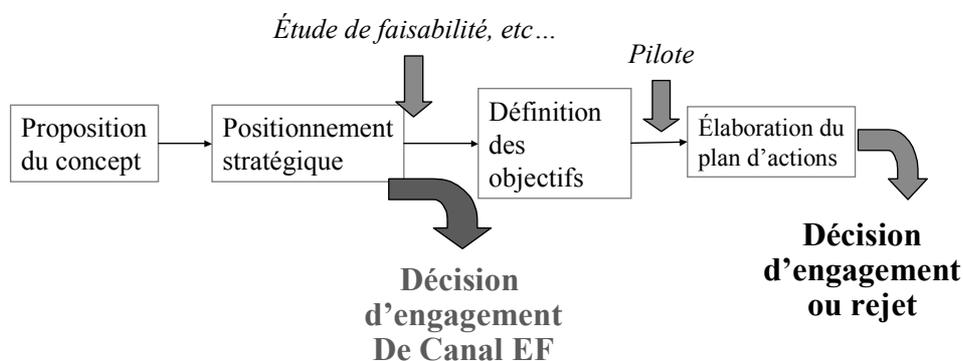
- sans objectifs chiffrés (ou en tout cas nous n'en avons pas trouvé la trace)
- sans cibles clairement définies ;



- sans plan d'action et de planning de mise en œuvre ;
- sans rattachement clair ;
- sans suivi ni contrôle.

Sur ce dernier point, mentionnons qu'il était initialement prévu qu'un Comité éditorial soit mis en place pour assurer le lien entre le Canal et les différentes Directions de l'Agence. Dans les faits, le comité de pilotage n'a pas fonctionné et les Directions se sont faiblement impliquées tout au long du projet.

Les étapes de la programmation



- Sans objectifs chiffrés
- Sans cible clairement définie
- Sans plan d'actions et planning de mise en œuvre
- Sans rattachement clair
- Sans suivi et contrôle

En conclusion, les principales causes de l'échec peuvent se résumer ainsi :

- D'abord et principalement, CANAL EF n'a pas réussi à démontrer sa capacité à faire remonter et / ou à produire des contenus éducatifs de qualité adaptés à la diversité de la demande du terrain.
- Ensuite, CANAL EF n'a pas été en mesure de clarifier son positionnement et a continuellement évolué entre une logique de développement du type « radio grand public » et « service éducatif » en direction d'une cible bien définie et étroite.
- Enfin, CANAL EF n'a pas permis de distribuer dans des conditions satisfaisantes les contenus de sa grille.

5. SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

CANAL EF n'a jamais été vraiment opérationnel et se trouve aujourd'hui dans une situation d'échec. Les raisons de l'échec sont multiples et **le bilan de CANAL EF ne plaide pas en faveur de la poursuite du programme.**

Cependant, plusieurs arguments peuvent justifier l'étude d'une solution de relance :

- la demande des acteurs de l'éducation existe toujours, l'éducation est au cœur des priorités de développement du continent africain et correspond à la mission de l'Agence. Sur le terrain, les personnes rencontrées sont, dans leur grande majorité, toutes prêtes à s'engager à nouveau dans l'initiative, à condition toutefois que les « règles du jeu » soient (re)définies.
- l'infrastructure mise en place (studio numérique, canal de diffusion) fonctionne correctement et peut être valorisée ;
- la présence francophone sur l'unique satellite panafricain de diffusion audio en numérique reste un enjeu stratégique.

Dans ce contexte et pour survivre, CANAL EF doit impérativement :

- apporter une solution à la **production de contenus** de qualité : en ayant en mémoire qu'il n'y a pas recouvrement entre fonds « radio » et fonds « éducatif » ;
- clarifier son **positionnement** : en particulier, choisir entre un outil au service des radios et un outil au service des acteurs de l'éducation ;
- résoudre la question de la **distribution** : en permettant notamment aux utilisateurs de la cible de récupérer / stocker les émissions produites par le CANAL.

Nous proposons donc d'abandonner ou d'externaliser les services aux radios (BPA notamment) et de (re)positionner le Canal comme un outil au service des politiques nationales de l'éducation. La cible « client » du Canal est le formateur. La recherche d'audience n'est pas et ne doit pas être l'enjeu du CANAL. Le métier de CANAL EF n'est pas la radio, mais la **production et la distribution de contenus éducatifs.**

Le soutien à la production de contenus

Nous suggérons de faire du CANAL EF un programme d'appui aux initiatives d'éducation et d'enseignement par l'audio via le soutien à la production de contenus pédagogiques.

Concrètement, nous proposons de mettre en place un appel à propositions pour la création de contenus audio à caractère éducatif. Cet appel à propositions viserait des initiatives régionales ou nationales, voire transnationales et répondant aux priorités retenues par les instances francophones (OIF, AIF, CONFEMEN) et aux demandes récurrentes des pays francophones : formation continue des maîtres (notamment du primaire) ; perfectionnement des enseignants et des agents de développement social chargés de l'alphabétisation publique ; rénovation des pratiques didactiques (principalement pour l'apprentissage du français en situation de multilinguisme) ; accès à de nouveaux savoirs et savoir-faire, etc. ;



Ainsi, l'Agence participerait à la création d'une base de contenus audio véritablement dédiés à la formation et à l'éducation, conçus avec les acteurs du domaine, répondant à un besoin récurrent dans les projets d'éducation et de formation à distance.

Au-delà, en se consacrant à la création de contenus éducatifs adaptés, en langue française, positionnement sur lequel l'Agence a une légitimité évidente, ce programme ouvre **une dynamique de partenariats** avec des organismes internationaux comme l'UNESCO, la CNUCED ou la Banque Mondiale mais aussi des opérateurs privés producteurs de contenus audio (l'enquête menée en Communauté Française de Belgique par Echos Communication à la demande de l'Agence et sur financement du CGRI le montre clairement).

Le maintien de la capacité de distribution

En ce qui concerne la distribution, nous recommandons à l'Agence d'en conserver la maîtrise. Cela nous semble nécessaire pour au moins deux raisons :

- d'une part, pour apporter une solution de distribution « universelle » des contenus créés, nécessaire si l'on veut toucher des zones enclavées, ne disposant pas d'autre solution d'accès ;
- d'autre part pour permettre d'évaluer la pertinence des contenus développés et les retombées du programme.

Dans ce domaine, nous suggérons d'être pragmatiques et recommandons d'utiliser l'infrastructure existante, en la complétant au niveau de la réception par des dispositifs permettant l'enregistrement.

De notre point de vue donc le maintien de la diffusion satellitaire est nécessaire, au moins temporairement, et aura vocation à être remplacée / relayée par la diffusion par Internet.

En effet, aujourd'hui, en raison de la faible capacité de la bande passante disponible généralement en Afrique, des difficultés d'accès à l'énergie, de la disponibilité des équipements et de la formation des utilisateurs, la voie Internet n'est pas envisageable à court terme sur les zones enclavées et à grande échelle. Nous suggérons néanmoins lors de la montée en puissance du CANAL, d'appuyer le développement de la voie Internet. Ces deux modes de distribution (satellite et Internet) devraient permettre de gagner en flexibilité et de toucher l'ensemble de la cible visée par l'initiative.

Le plan d'action détaillé de la relance est présenté en annexe 1 du présent rapport.





ANNEXES

ANNEXE 1 : LE PLAN D'ACTION DE LA RELANCE

ANNEXE 2 : LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCES POUR L'ETUDE D'EVALUATION EXTERNE

ANNEXE 4 : LISTE DES DESTINATAIRES DES RECEPTEURS

ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES INTERROGEEES





ANNEXE 1

LE PLAN D'ACTION DE LA RELANCE

0/ Le contenu du nouveau programme

Le nouveau projet vise à soutenir la production de contenus audio à caractère éducatif, notamment pour la formation continue des maîtres du primaire.

Cette promotion est réalisée via appel d'offres. Le programme assure également la distribution et l'archivage des contenus.

L'appel à propositions vise à faire émerger des initiatives régionales ou nationales, voire transnationales (de l'ordre de la trentaine de partenaires par an).

1/ Les objectifs chiffrés

Les objectifs du programme :

- de l'ordre de 20 heures de diffusion hebdomadaire (4 heures par jour), soit une production annuelle d'environ 800 heures ;
- de l'ordre de 30 partenaires sur la grille à raison de 5 heures hebdomadaire en moyenne par partenaire (soit 150 heures rediffusées 4 fois dans l'année : 600 heures) ;
- une production pour l'Agence de 50 heures (rediffusées 4 fois dans l'année : 200 heures)

2/ Les activités

Les activités du nouveau projet sont profondément différentes de l'ancien.

Schématiquement, 3 activités principales :

- la gestion administrative et technique de l'appel à proposition
- l'animation du réseau des partenaires
- la distribution et l'archivage des contenus

3/ L'organisation et la structure de compétence de l'équipe

Compte tenu des modes de fonctionnement et des pratiques de l'Agence, nous suggérons :

- d'internaliser l'activité de gestion de l'appel à proposition (AP) ;
- de sous-traiter l'animation du réseau, la distribution / l'archivage des contenus et toutes les activités de production et postproduction

Dans ces conditions, la structure de l'équipe pourrait être la suivante :

- 1 responsable de programme chargé de la coordination des actions et de la programmation de la production à l'Agence ;
- 1 gestionnaire chargé du suivi administratif et technique de l'exécution ;
- 1 assistant(e), éventuellement sur une base de mi-temps.

Les partenaires sous-traitants seront :

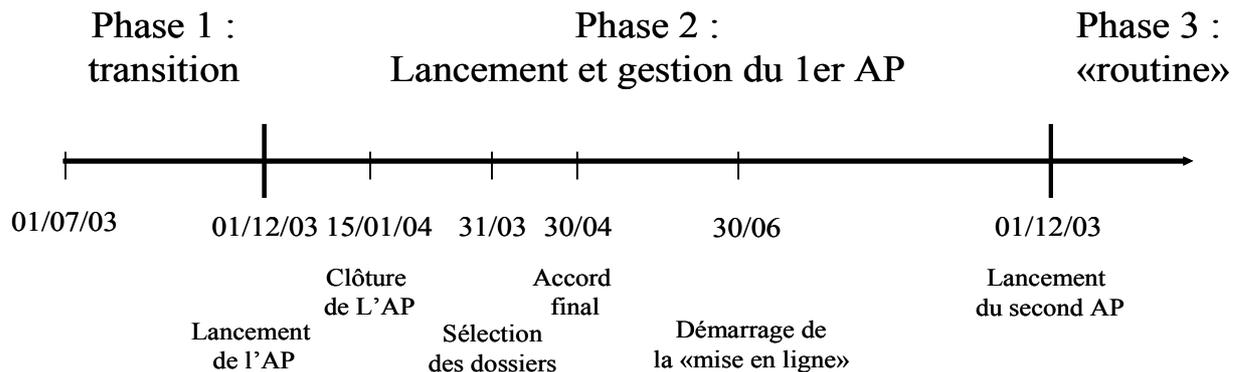
- Worldspace (contrat à renégocier)
- une unité d'assistance à maître d'ouvrage pour la gestion du programme et notamment l'animation du réseau des partenaires et la communication



- un partenaire technique chargé de la production/postproduction ainsi que de la numérisation/diffusion et archivage des contenus

Au-delà, nous recommandons bien sûr **la mise en place d'un Comité de pilotage** du programme. Sa composition et ses modalités de fonctionnement devront impérativement être définies avant le démarrage du programme.

4/ Le planning de mise en œuvre :



5/ Le plan de transition

Le changement radical d'orientation du programme soulève la question de la gestion de l'évolution de la grille des programmes : Peut-on / doit-on maintenir une grille de programmes à faible contenu éducatif en communiquant de manière volontaire sur la nouvelle orientation ? Autrement dit, dans quel délai la grille doit-elle évoluer ?

Le planning de réalisation de l'appel à proposition ne permettra pas de « mettre en ligne » les contenus sélectionnés avant mi-2004. Il nous semble impératif dans ce contexte de « mettre en ligne » des contenus correspondant à la nouvelle approche plus rapidement en définissant un plan d'action très serré. Cela pourrait être fait autour de 2 axes :

- Mise en place de partenariats « pilote » (case des tout petits, radio scolaire du Bénin,...) : identification de 3 à 4 partenaires clés , aide à la définition des projets, préparation des contenus, etc. Ce travail permettra d'illustrer concrètement le nouveau fonctionnement du programme et contribuera à l'élaboration du cahier des charges de l'appel à proposition.
- Développement de la production interne à l'Agence : définition du contenu éditorial, identification des sources et contenus, post-production, etc....

Ainsi la grille pourrait dès novembre disposer de :

- 3 programmes de 5 h hebdomadaire
- 2 h quotidienne de la production Agence rediffusée 3 fois



5/ Plan d'actions pour la période transitoire

ACTIONS	ECHEANCE
I. Mise en place structure	
Renégociation contrat WS	Mois 2
Licenciement	Mois 2
Définition des fiches de fonction	Mois 2
Recrutement	Mois 2 et 3
II. Mise en place des partenariats pilote	
Identification de 3 à 4 partenaires	Mois 1 à 3
Aide à la définition des projets	Mois 2 à 4
Préparation des contenus	Mois 3 à 6
III. Prod et postprod.	
Définition du contenu éditorial	Mois 1 à 3
Identification sources et contenus	Mois 2 à 4
Production et postproduction	Dès mois 2
IV. Mise en place AP	
Formalisation cahier des charges AP	Mois 3
Production du Guide AP	Mois 3
Identification proposant et Avis d'information	Mois 4 et 5
V. Communication	
Définition du plan de Com	Mois 3 et 4
Développement du site Internet	Mois 3 et 4
Production des supports de Com	Mois 3
Séminaire d'information	Mois 3

7/ Le budget

Le budget indiqué ci-dessous est celui d'une année normale.

POSTES	COUTS (en milliers d'euros)
5.1.1.1 Masse salariale 1,5 Equivalent Temps Plein (hors responsable du programme)	65
5.1.1.2 Appel à propositions Prod. (800 x 300 euros) Assistance à projet Récepteurs (10 par partenaire)	380 240 70 70
5.1.1.3 Fonctionnement contrat WS maintenance autre	125 100 5 20
5.1.1.4 Sous-traitance prod. et post-prod. numérisation / diffusion assistance à MO (animation, communication, etc ...)	180 60 40 80
TOTAL	750





ANNEXE 2 LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AIF	Agence Intergouvernementale de la Francophonie
BPA	Banque de Programmes Audionumériques
CANAL EF	Canal Educatif Francophone
CGRI	Commissariat général aux relations internationales (Communauté Wallonnie Bruxelles)
CIRTEF	Conseil International des Radios Télévisions d'Expression Française
CLAD	Clear Language And Design
CONFEMEN	Confédération des Ministres de l'Education Nationale ayant le Français en partage
CNUCED	Présentation de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
CPRP	Comité de Pilotage des Radios de Proximité
CRIPEN	Centre de Recherche, d'Information et de Production de l'Éducation Nationale
CSA	Conseil Supérieur de l'Audiovisuel
DEFTP	Direction de l'Education de la Formation Professionnelle et Technique
EMA	Ethiopian Media Agency
INTIF	Institut Francophone des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Formation
MAE	Ministère français des Affaires Etrangères
OIF	Organisation Internationale de la Francophonie
ORTN	Office de Radio et de Télévision du Niger
RIFOD	Réseau d'Information et de Formation sur le Développement
RFI	Radio France Internationale
RTBF	Radio et Télévision de Belgique Francophone
RTS	Radio Télévision du Sénégal
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
WS	WorldSpace





ANNEXE 3 :

TERMES DE REFERENCES POUR L'EVALUATION EXTERNE DU PROJET DE CANAL EDUCATIF NUMERIQUE FRANCOPHONE

Les Instances de la Francophonie, réunies en assemblée générale le 11 janvier 2002 ont demandé à l'Agence de procéder à l'évaluation externe de son projet expérimental de « Canal éducatif numérique » avant la fin du biennium 2002-2003. Ce document présente les termes de références de l'étude d'évaluation demandée. Le recrutement de l'équipe d'évaluation susceptible de répondre à cette commande se fera par le biais d'un appel à d'offres international.

LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA FORMATION AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE

Dans le droit fil des orientations énoncées, en mai 1997 à Montréal, par les ministres francophones chargés des Inforoutes, les ministres de la Culture, réunis à Cotonou en juin 2001, ont à leur tour rappelé l'importance de mettre les technologies de l'information au service du développement durable et de l'amélioration de la qualité de vie, en appuyant le renforcement des capacités d'action des États, des gouvernements et de la société civile, et en favorisant l'appropriation des applications technologiques selon quatre axes prioritaires : cadre juridique et réglementaire, infrastructures et accès, formation et capital humain, contenus et services locaux.

Les technologies de l'information, au rang desquelles la radio, moyen de communication le plus ancien mais aussi le plus populaire en Afrique, connaissent actuellement un saut technologique majeur. L'arrivée de la technologie numérique, celle des "autoroutes de l'information" avec, notamment pour l'Afrique le lancement du satellite Afristar en octobre 1998, permettent désormais la diffusion simultanée de centaines de programmes de haute qualité sonore mais aussi de tout autre type de données numériques.

Dans cette perspective et pour répondre aux souhaits de ses Instances, l'Agence intergouvernementale de la Francophonie a entrepris de mettre la technologie numérique au service des populations francophones, en créant les conditions de mise en place et de fonctionnement d'un **Canal radio numérique à vocation éducative, culturelle et sociale (Canal EF)**, qui viendra renforcer son dispositif d'action, et notamment de radios rurales d'ores et déjà axées sur les problématiques du développement.

LE CANAL EDUCATIF NUMERIQUE FRANCOPHONE

Présentation générale

Le canal éducatif numérique francophone (Canal EF) est un projet expérimental couvrant deux biennium (2000-2001 et 2002-2003). Son objectif est de doter le monde francophone, particulièrement le continent africain, les pays de l'océan Indien, du Proche et du Moyen-Orient, d'un instrument de communication et d'appui à l'éducation, la formation et l'insertion sociale, par la radio numérique. Pour jouer pleinement son rôle d'outil au service de ses utilisateurs francophones, le Canal EF a l'ambition d'être à la pointe de l'innovation dans les domaines du développement éducatif, culturel et social.

Le dispositif technique de base de Canal EF repose sur **un système de radiodiffusion par satellite** comportant les segments émission (antenne), diffusion (satellite) et réception (poste radio numérique), et sur une programmation associée à une **banque de programmes audio numériques** (BPA).



Une importante phase de négociation et de développement de partenariats avec les radios nationales, du Sud et du Nord et les radios privées rurales a permis de fédérer un vaste réseau mobilisable pour la production et la rediffusion de programmes. Actuellement, 29 radios publiques dont 26 radios nationales africaines, 54 radios rurales et près de 200 établissements d'enseignement participent au projet et permettent ainsi l'existence d'un réseau de réception, indispensable à la vie de Canal EF. En effet, dans la mesure où les équipements numériques étaient totalement inexistantes en Afrique au démarrage de ce projet, le canal EF ne peut s'adresser directement au grand public ; l'Agence a donc financé entre 2000 et 2002 plus de 300 appareils de réception au profit de ses partenaires, véritables relais vers son public cible.

La programmation fait appel à un large partenariat, en priorité au Sud, pour mutualiser les ressources sonores existantes ou en produire de nouvelles. Depuis septembre 2000, il diffuse ses propres programmes ainsi que des émissions fournies par ses radios partenaires publiques ou privées auprès de 30 pays francophones de la région desservie par le satellite Afristar⁷. Proposant des formations pour tous publics, les programmes du Canal portent sur des sujets variés (éducation, santé, environnement, économie et société, démocratie et citoyenneté, littératures, cultures, musiques...). L'ensemble des émissions est stocké, après numérisation, dans la Banque de programmes audionumériques dans un but d'archivage, de conservation et de sauvegarde du patrimoine culturel africain, ainsi que de partage car ce fonds documentaire est accessible à l'ensemble des partenaires francophones du Canal EF.

Le Canal EF et la Banque de programmes audionumériques (BPA) sont complétés par un site Internet qui développera d'ici la fin du biennium, des modules de formations à distance « <http://canalef.francophonie.org> ». Le dispositif s'appuie actuellement sur un réseau pédagogique appelé DIDAC, comptant aujourd'hui environ 200 établissements d'enseignement répartis sur 22 pays.

Organisation interne du projet

Le projet de Canal éducatif numérique dépend de la Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle (DEFTP) de l'Agence. Le responsable du projet a la charge du fonctionnement général de la structure et coordonne les activités de l'équipe technique, composée de 4 personnes :

- une documentaliste responsable de l'organisation de la Banque de programmes audionumériques (BPA) et du site Internet ;
- un journaliste animateur responsable de la programmation ;
- un réalisateur preneur de son et metteur en onde ;
- un technicien preneur de son et metteur en onde.

A l'issue de sa phase expérimentale, fin 2003, le projet prévoit que le canal EF dispose d'une structure de gestion et d'exploitation autonome, et qu'il soit implanté dans l'un des pays du Sud partenaires du projet.

Financement du Canal éducatif francophone

Depuis sa phase d'étude en 1999, puis son démarrage en 2000, le projet Canal EF est financé exclusivement par l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie, à la fois sur crédits liés et sur crédits déliés. Le budget mis à disposition a été consacré :

- à l'investissement en matériel radio numérique (installation du studio basé au siège de l'Agence, à Paris ; location de canaux satellites, achat du matériel de diffusion et de réception fourni aux partenaires)

⁷ Les 30 pays francophones situés dans l'empreinte du satellite Afristar sont : le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cameroun, le Cap Vert, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, les Comores, la Côte d'Ivoire, Djibouti, l'Egypte, le Gabon, la Guinée, la Guinée Bissau, la Guinée Equatoriale, le Liban, Madagascar, le Mali, le Maroc, Maurice, la Mauritanie, le Niger, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad, le Togo, la Tunisie. Les programmes s'adressent naturellement aussi à toutes les populations des pays non francophones qui s'intéressent à la langue française et aux cultures de la francophonie.



- à la mise en place et au fonctionnement de l'équipe technique au siège à Paris et des réseaux des partenaires sur le terrain.

De 1999, date d'élaboration conceptuelle du projet, à la fin de sa phase expérimentale prévue en décembre 2003, la mise de fonds totale de l'Agence consacrée au Canal EF devrait s'élever à environ **2,5 millions d'euros**. Les moyens mis à la disposition du projet se répartissent comme suit :

Biennium	1998-1999	2000-2001	2002-2003
Montant des budgets alloués	69 940 euros	1 128 952 euros	1 300 000 euros (prévisions)
Description succincte	- Elaboration conceptuelle - développement du réseau des partenaires	- fonctionnement (32%) - équipement (58%) - programmation (10%)	- fonctionnement et études (51%) - équipement (13%) - programmation (28%) - dévelop. nx projets (radio itinérante et fonction multimédia) (7%)

Au 31 août 2002, près de 1.5 millions d'euros (1 472 850 euros) ont été engagés dans le projet Canal EF par l'Agence. Plus de 300 radio-récepteurs numériques ont été fournis aux différents partenaires (soit 29 radios publiques nationales, 54 radios privées rurales, 200 établissements d'enseignement membres du réseau DIDAC).

L'EVALUATION DU PROJET CANAL EF

Les objectifs et les principales questions de l'évaluation

L'ampleur du projet (une radio numérique éducative à l'échelle d'un continent) et les conditions de sa mise en œuvre n'ont pas manqué de susciter des avis contradictoires : Pour certains, il s'agit d'une technologie d'avenir susceptible de rompre l'isolement et l'enclavement des pays du Sud en matière d'informations didactiques, et qu'il convient, pour cette raison, de mettre sans tarder à la disposition d'un public plus large. Pour d'autres, bien qu'ils reconnaissent les avantages que la radio numérique pourrait apporter aux structures pédagogiques, son coût d'acquisition (150 euros par poste de réception numérique) reste trop élevé au regard des moyens dont disposent les pays du Sud. Ils s'interrogent par conséquent sur la capacité des bénéficiaires à assurer après la phase expérimentale, d'une part, le suivi du projet sur le plan technique et du contenu et, d'autre part, la prise en charge des coûts de fonctionnement. Ils s'interrogent également sur l'opportunité de son implantation au vu de l'état des infrastructures de communication des pays visés, son originalité par rapport à d'autres initiatives similaires et son intérêt face aux enjeux de développement de ces mêmes pays.

Ces observations et interrogations ont incité les Instances de la Francophonie à demander à l'Agence de procéder à l'évaluation du projet (document de programmation pour le biennium 2002-2003, adoptée par la Conférence générale de l'Agence le 11 janvier 2002).

Pour autant, cette évaluation intervenant avant le terme de la phase expérimentale du projet prévu fin 2003, elle ne pourra être totalement orientée vers l'analyse de ses impacts globaux ; le projet n'ayant pas encore atteint sa maturité. En revanche, elle se devra d'apporter certaines informations aux parties prenantes du projet (Agence de la Francophonie, opérateurs du projet, bailleurs de fonds) sur les résultats intermédiaires de sa mise en œuvre au regard des objectifs initiaux et de construire les indicateurs qui permettront d'en apprécier les impacts futurs. Elle devra permettre également aux commanditaires de l'évaluation, de se former une opinion sur le projet, de manière à pouvoir décider, en toute connaissance de cause, de sa poursuite assortie ou non d'un infléchissement, ou de son arrêt.



Le champ de l'évaluation

L'évaluation portera sur l'intégralité des actions menées dans le cadre de ce projet, entre 1999 et le deuxième semestre 2002. Elle portera sur l'ensemble des pays membres de la Francophonie couverts par le satellite Afristar (cf. note 1). Néanmoins, les enquêtes de terrain se limiteront à un échantillon de trois ou quatre de pays bénéficiaires. Ceux-ci seront choisis conjointement par les évaluateurs et le comité de pilotage à l'issue de la phase documentaire.

Un premier bilan factuel du projet devra être effectué afin de présenter la répartition des moyens affectés à ce dossier depuis l'origine, l'état effectif des partenariats montés avec les 30 pays bénéficiaires, la qualité et l'état de développement du réseau de professionnels généré par le projet et, autant que faire se peut, ses premiers effets concrets dans les pays d'expérimentation (par exemple, vis-à-vis des conditions de production des émissions et de leur archivage, la formation au numérique...).

Elle s'intéressera également à la structure administrative et technique mise en place pour assurer la gestion et la mise en œuvre des actions. Elle tiendra compte de l'évolution des technologies numériques dans le domaine de l'éducation sur la période considérée et recensera les expériences similaires menées par d'autres organisations.

Les thèmes de l'évaluation

Pertinence et cohérence du projet

La pertinence ou bien-fondé du projet sera mesurée et appréciée à trois niveaux :

- au niveau des bénéficiaires tout d'abord, pour savoir si le projet constitue la réponse adéquate à une demande ou un besoin du public cible. Il conviendra de vérifier que ce besoin a été identifié préalablement à la mise en œuvre du projet par une étude de faisabilité ; si d'autres besoins sont apparus suite à la mise en œuvre du projet, si les objectifs du projet sont adaptés aux situations des pays du Sud dans ce domaine et si ceux-ci ont été consultés au stade de la préparation et de la conception du projet.
- au niveau des pays ensuite, afin de vérifier que le projet s'insère bien dans les politiques éducatives nationales dont il est censé servir les finalités en priorité.
- au niveau de l'Agence enfin, dans le but de savoir si le déploiement du projet répond bien aux objectifs qui lui ont été assignés par les Instances de la Francophonie.

L'analyse de la cohérence déterminera si la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ont été correctement effectués au regard des objectifs et des résultats recherchés :

- adéquation des moyens humains et financiers affectés à la réalisation du projet aux objectifs poursuivis et aux besoins exprimés
- adaptation des partenaires choisis (Fondation Worldspace, réseau DIDAC, groupe de consultation institutionnel) à l'exécution des tâches qui leur sont confiées
- valeur ajoutée du projet, dans sa conception technologique et ses retombées, par rapport à d'autres actions comparables développées par l'Agence ainsi qu'à celles des autres bailleurs qui agissent dans le domaine. Complémentarité ou renforcement mutuel entre les projets.

L'efficacité et l'efficacé

Comme il a été dit plus haut, l'étude devra tenir compte du caractère expérimental du projet. Néanmoins, il devrait pouvoir être possible aux évaluateurs d'identifier ce qui a été effectivement réalisé au regard des objectifs annoncés au cours de cette première phase.

- identification et analyse du fonctionnement du canal EF
- identification des bénéficiaires des résultats intermédiaires obtenus, accessibilité des programmes et qualité de réception des émissions.
- degré de satisfaction et d'adhésion au produit proposé.



- analyse des choix de programmation du canal au regard des objectifs du programme et notamment de son efficacité pédagogique potentielle.

En terme d'efficacité, il conviendra de déterminer dans quelle mesure les ressources, structures et moyens mis en œuvre par les gestionnaires du projet ont été en adéquation avec les objectifs poursuivis et s'ils ont été utilisés de manière performante et économe.

Conclusion et recommandations

Par la synthèse des principaux résultats et constatations de l'étude, la conclusion devra particulièrement mettre en évidence :

- les points forts et points faibles du projet
- ses facteurs de succès et d'échec
- la spécificité du canal par rapport aux autres dispositifs initiés par l'Agence, par d'autres coopérations bilatérales ou par d'autres Organismes Internationaux
- le cas échéant, ses perspectives de développement et de généralisation à l'issue de sa phase d'expérimentation

Les recommandations tirant parti des conclusions ci-dessus, permettront aux évaluateurs de se prononcer sur le maintien et la poursuite du projet au-delà de la période actuelle d'expérimentation. Dans cette dernière hypothèse, il s'agira de formuler des propositions pour améliorer l'efficacité du projet expérimental et, le cas échéant, des propositions pour le réorienter dans ses objectifs et ses modalités de déploiement, compte tenu des attentes des bénéficiaires et des ressources qu'ils sont en mesure d'y consacrer. Les évaluateurs pourront être amenés à formuler des solutions alternatives et nouvelles au projet. Ils proposeront en outre un corpus d'indicateurs permettant un suivi régulier du projet et l'appréciation du degré d'atteinte des résultats attendus.

LA MISE EN ŒUVRE DE L'EVALUATION

Calendrier de réalisation

La durée de l'évaluation sera d'environ six mois, à compter de la signature du protocole d'accord entre l'Agence et l'équipe d'évaluation. Le démarrage des travaux est prévu avant la fin de l'année 2002. Ils devront se terminer au plus tard le 30 juin 2003.

Ressources disponibles

Les évaluateurs auront à leur disposition tous les documents dont dispose la Direction de l'éducation et de la formation technique et professionnelle sur le Canal éducatif : textes officiels (Déclarations des Etats et gouvernements, Plans d'Action), documents contractuels entre l'Agence et ses partenaires, documents budgétaires, etc. Son équipe se rendra disponible pour répondre, dans la mesure de ses connaissances, aux demandes des évaluateurs. Les évaluateurs devront compléter ces informations par des entretiens réalisés auprès de représentants de l'Agence, des pays bailleurs ainsi que d'un échantillon de pays bénéficiaires choisis en raison de leur caractère représentatif.

Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités du commanditaire et du prestataire se répartissent comme indiqué ci-dessous.

L'Agence de la Francophonie

- Elaboration des termes de référence et organisation de l'appel d'offres international.
- Sélection du prestataire de l'évaluation suite à l'appel d'offres par un comité de pilotage composé des responsables du programme à évaluer et des autres directions de programmes concernées (direction de l'éducation et de la formation technique et



professionnelle, Institut des nouvelles technologies de l'information et de la formation), de représentants de la direction de l'évaluation et de la programmation et éventuellement d'un expert extérieur, de préférence issu d'un pays du Sud de la Francophonie.

- Mise à disposition de toute l'information disponible à l'Agence de la Francophonie concernant le programme à évaluer, information officielle des pays membres de la Francophonie et facilitation des missions.
- Suivi de l'évaluation, validation des documents produits et coordination du processus d'examen interne à l'Agence.
- Publication des résultats de l'évaluation. A ce titre, tous les documents relatifs à l'évaluation sont la propriété exclusive du commanditaire et ne sont pas considérés publics tant qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une publication officielle de la part de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie. Toute communication à un tiers d'un de ces documents devra faire l'objet d'une autorisation du commanditaire.

L'équipe d'évaluation

L'équipe retenue à l'issue de l'appel à proposition aura à remplir les missions suivantes :

- Elaboration de la méthodologie de l'évaluation et du plan de travail.
- Conduite complète de l'évaluation et gestion quotidienne des activités.
- Présentation au Comité de pilotage des rapports et documents conformément aux termes de références de son mandat et prise en compte des remarques éventuelles.
- Présentation des résultats définitifs et recommandations aux représentants de l'Agence et des pays bailleurs.

Compétences souhaitées et critères de sélection des propositions

Compétences souhaitées

L'équipe d'évaluation regroupera les compétences suivantes :

- pratique professionnelle de l'évaluation de politiques publiques;
- connaissance des usages des technologies de l'information et de la communication, notamment la diffusion radio par satellite et les technologies numériques;
- connaissance du domaine de l'éducation et de la formation à distance dans le contexte particulier des pays d'implantation du Canal EF
- connaissance du contexte socio-économique et politique de ces pays

Critères d'éligibilité

- Inclusion dans l'équipe d'un professionnel de l'évaluation et constitution d'une équipe plurinationale comprenant au moins un expert du continent africain.
- Indépendance de l'équipe : les membres de l'équipe ne doivent pas avoir pris part à la conception, à l'exécution ou au suivi du projet à évaluer ; la participation d'un des membres de l'équipe à tout autre projet ou programme similaire est possible mais ne doit pas être susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts lors de l'évaluation.

Critères de sélection

- adéquation des domaines de compétence des membres de l'équipe avec le domaine d'intervention concerné.
- expérience attestée des membres de l'équipe dans leur domaine d'intervention respectif.
- expérience de l'équipe dans la zone géographique concernée par l'évaluation.
- compréhension des termes de références et du sujet à traiter ; connaissances spécifiques en matière d'évaluation et qualité de la méthodologie proposée
- qualité rédactionnelle et clarté de la présentation.



MODALITES DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS

Le dossier de soumission d'une proposition comportera :

- la proposition technique et financière
- le CV de chaque membre de l'équipe et la présentation des organismes partenaires le cas échéant
- la preuve de l'existence légale des organismes partenaires et le numéro d'identification bancaire de l'organisme qui doit percevoir le financement.

La proposition technique et financière

La proposition technique et financière comprend :

- un exposé de la compréhension de la problématique de l'évaluation ;
- une description des méthodes envisagées pour apporter des réponses aux questions posées par l'évaluation (méthodes de collecte et de traitement des données, technique de mesure des résultats et effets du programme, méthodes d'analyse) ;
- un plan de travail détaillé, décrivant les activités à mener et leurs objectifs et indiquant la répartition des tâches au sein de l'équipe ;
- un calendrier prévisionnel indiquant clairement les dates de début et de fin prévue de chacune des activités décrites ;
- un budget global prévisionnel répartissant les dépenses par grands postes de dépenses (ressources humaines, transport et séjour, documentation, autres dépenses courantes.) et par étape de travail. A titre d'information, la proposition financière globale ne pourra excéder 100 000 Euros TTC.
- une présentation de l'équipe décrivant les compétences et expériences de chacun de ses membres.

Le dossier complet doit être envoyé en 8 exemplaires papier et sous forme électronique à l'adresse suivante impérativement **avant le 4 novembre 2002**, cachet de la poste faisant foi :

M. Jack Batho
Directeur
Agence Intergouvernementale de la Francophonie
Direction de la programmation et de l'évaluation
13, quai André Citroën
75010 Paris
Tél. : 33 1 44 37 33 29/56
Fax : 33 1 44 37 33 86
jack.batho@francophonie.org

Des renseignements complémentaires concernant l'appel d'offre peuvent être obtenus auprès de Madame Isabelle Sannié, chargée des études d'évaluation au (33) 01.44.37.32.15. ou à l'adresse électronique suivante : isabelle.sannie@francophonie.org





ANNEXE 4 :
LISTE DES DESTINATAIRES DES RECEPTEURS
(source : bons de livraison)

Destinataire	Nombre	Pays	livraisons complémentaires
INFRE	5	Bénin	
Ecole primaire Albarika /A	1	Bénin	
EPP (école primaire préparatoire) Calavi-quartier /A	1	Bénin	
EPP LOKOGBA	1	Bénin	
FOYER DE JEUNES FILLES BOURGOU ET DE L'ALIBORI	1	Bénin	
LYCEE DE JEUNES FILLES NATITINGOU	1	Bénin	
ECOLE PRIMAIRE ATCHIOUME	1	Bénin	
CEG (college d'enseignement général) TOVIKLIN	1	Bénin	
LYCEE TOFFA 1er	1	Bénin	
CEG (college d'enseignement général) DAVIE	1	Bénin	
EPP (école primaire préparatoire) SADOGNON	1	Bénin	
CET (college d'enseignement technique) GOBE	1	Bénin	
EPP HINKOUDE /A	1	Bénin	
ONG ORADESS	1	Bénin	
EPP LOKOGBA II /B	1	Bénin	
EPP DANNOUHOUE	1	Bénin	
EPP KLOUEKANME /A	1	Bénin	
FOYER DE JEUNES FILLES LOKOSSA	1	Bénin	
EPP BOUBA	1	Bénin	
EPP SIKE-NORD /A	1	Bénin	
CEG GBEGOUMEY	1	Bénin	
EPP AKPAKPA	1	Bénin	
CEG ABOMEY	1	Bénin	
RADIO NATIONALE DU BENIN	1	Bénin	10 K7 DAT (reçu)
MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRES ET SECONDAIRES	1	Bénin	
RIFOD	1	Burkina	documents et fournitures
COMMISSION NATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	2	Burkina	
RADIO NATIONALE DU BURKINA	1	Burkina	10 K7 DAT (reçu)
INSTITUT PEDAGOGIQUE DU BURKINA	1	Burkina	10 K7 DAT (reçu)
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	21	Burundi	
RADIO MEDUMBA	1	Cameroun	1 DAT 40, 6 K7 DAT (reçu)
UNIVERSITE DE DSOCHANG	1	Cameroun	
RADIO NATIONALE DU CAMEROUN	1	Cameroun	1 DAT 40, 6 K7 DAT (reçu)
GRUPE DE FORMATION NOUVEAU BRUNSWICK		Canada	prêt de 5 lecteurs MD et 5



			micros
INSTITUT SUPERIEUR DE L'EDUCATION, CENTRE D'ETUDES FRANCAISES	1	Cap-Vert	
AMBASSADE DE France A ABIDJAN	1	RCI	
RADIO SCOLAIRE EDUCATIVE	19	Djibouti	1 DAT 40, 6 K7 DAT
CRIPEN	1	Djibouti	
RTD (radio télévision de Djibouti)	1	Djibouti	
Entreprise Afrique Initiatives	1	France	
Agence intergouvernementale de la Francophonie	1	France	
Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation	2	France	
Agence TAM TAM	1	France	
Radio RFO	1	France	
INSTITUT NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION	17	Guinée Bissau	
RTVGE (radio et télévision nationale guinée équatoriale)	1	Guinée équatoriale	1 lecteur-enregistreur DAT, 6 K7 DAT
ORTM (radio télévision de Madagascar)	1	Madagascar	1 DAT 40, 6 K7 DAT
UNIVERSITE DE TAMATAVE	1	Madagascar	
RTM (radio télévision du Maroc)	1	Maroc	antenne de réception
LES CLACS DE MAURITANIE (radios didac)	12	Mauritanie	1 lecteur-enregistreur DAT, 6 K7 DAT
Ministère de l'Education Nationale	20	Niger	
ORTN	1	Niger	1 DAT 40, 6 K7 DAT (reçu)
INDRAP (institut national de documentation, de recherche et d'animations pédagogiques)	2	Niger	
INSTITUT PEDAGOGIQUE NATIONAL	3	RDC	
RADIO GAYNAKO	1	Sénégal	
CONFEMEN	1	Sénégal	
RADIO DIFFUSION DU SENEGAL	1	Sénégal	
Issina Kalkal (SO)	1	SP	
COLLEGE MILITAIRE DE TCHITCHAO	1	Togo	
CLAC (centre de lecture et d'animation culturelle)	1	Togo	6 téléviseurs
LYCEE ZEBEVI (AREHO)	1	Togo	
VILLAGE DU BENIN	1	Togo	
LYCEE DE SOTOUBOUA	1	Togo	
LYCEE DE KPODZI	1	Togo	
COLLEGE DE CHAMINADE	1	Togo	
LYCEE NASSARIE DE DAPAONG	1	Togo	
LYCEE DE GBENYEDZI-KOPE	1	Togo	
LYCEE DE TOKOIN	1	Togo	
LYCEE DE TSEVIE	1	Togo	
LUCEE DE KARAI	1	Togo	
LYCEE DE BASSAI	1	Togo	
COLLEGE NOTRE DAME D'AFRIQUE ATAKPABE	1	Togo	



DIFOP	2	Togo	
BRAO	2	Togo	
RADIO NATIONALE DU TOGO	1	Togo	
RTCI (radio tunis chaine internationale)	1	Tunisie	1 lecteur-enregistreur DAT, 6 K7 DAT





ANNEXE 5
LISTE DES PERSONNES INTERROGÉES
dans le cadre de l'évaluation externe

Agence intergouvernementale de la Francophonie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Roger DEHAYBE, Administrateur Général ➤ M. Samir MARZOUKI, Directeur de la Direction de l'Éducation et de la Formation technique et professionnelle (DEFTP) ; ➤ M. Mamadou Ousmane BA, responsable du programme de 1999 à septembre 2002 (DEFTP) ➤ M. Jean-René BOURREL, nouveau responsable du Programme, nommé en septembre 2002 (INTIF puis DEFTP) ➤ M. Jack BATHO, Directeur de la programmation et de l'évaluation ➤ M. Jean-Claude CREPEAU, Directeur de la Direction du Cinéma et des Médias - DCM) ➤ M. Oussouf DIAGOLA et l'équipe technique du CANAL EF (M. Guillaume TAIHARDAT et M. CiryL TOROK) ;
Bénin	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Justin DONGBEHOUNDE, responsable des programmes de la radio scolaire éducative à l'INFRE
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Charlemagne ZANNOU, coordinateur du RIFOD ➤ Thomas SOUBEIGA, ancien chef du service de la production audiovisuelle ➤ Thaéré OUEDRAOGO, responsable des Programmes de la Radio Nationale
Djibouti	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Hamid MOHAMEDADEN, directeur du CRIPEN
France	<ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Pierre CASADEBAIG (Directeur de WorldSpace France) ; ➤ M. Jean-Michel DUMOND (Chef du Service des Affaires Francophones au Ministère français des Affaires Etrangères) ➤ M. Le Recteur Bernard LOING (Consultant pour l'AIF)
Maroc	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Belghiti ALOUI, chef du service de coopération Radio à la Radio Télévision du Maroc
Mauritanie	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mohameden Ould Ahmed OULD HAMDEN, Chef du service de la formation continue à l'Institut Pédagogique National
Niger	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Amadou OUMAROU, directeur de l'ORTN ➤ Kambeidou SOUMAN, responsable du CPRP ➤ Moussa ALZOUMA, attaché de presse du MEN



République démocratique du Congo	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mpiutu Ne MBODI, recteur de l'UWB
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mansour SOW, conseiller du Directeur Général de la RTS ➤ M. Père NDIAYE, directeur des programmes de la Radiodiffusion nationale ➤ Martin FAYE, journaliste à la Radio Télévision du Sénégal ➤ M. Bougouma NGOM, ancien Secrétaire Général de la CONFEMEN ➤ M. Ameth BA, directeur de la radio communautaire Gaynaako ➤ M. Racine SENHOR, ancien directeur de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général, actuellement responsable du projet ARCHES ➤ M. Léopold FAYE, directeur de l'Enseignement Moyen et Secondaire Général ➤ M. Alassane MBENGUE de la radio télévision scolaire du Sénégal ➤ M. Kadioura HAIDARA du centre de documentation de la CONFEMEN
Sao Tome e Principe	<ul style="list-style-type: none"> ➤ François LOPANDZA, coordinateur de l'Enseignement du Français au Ministère de l'Education Nationale
Togo	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Tagone NAKO, directeur de la Formation permanente et de la recherche pédagogique au Ministère de l'Education Nationale ➤ Batchoudi MABILABA, directeur des Programmes à la Radio Télévision Togolaise

